

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 OCTOBRE 2017 à 18H00**

*Etaient présents* : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Romain BURON - Henri HÉRON.

*Excusés* : Jean-Philippe LAURENT - Thierry GRÉMILLON - Cécile MÉRY - Céline SAUCET.

*Secrétaire* : Gérard LANTENOIS

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA RESTAURATION DU CHŒUR DE L'ÉGLISE**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour à 17h00 en présence de Mme De Ponthaud Architecte en Chef des monuments historiques et de Mme Autegarden, architecte. Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le choix retenu par la commission, suite à l'analyse effectuée par le cabinet d'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre.

Tenant compte du classement des offres annexé à la présente délibération, la commission d'appel d'offres a retenues les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Maçonnerie – Pierre de taille : Entreprise GREVET
- Lot 2 : Charpente : Entreprise LEROUX
- Lot 3 : Couverture : entreprise LEROUX
- Lot 4 : Polychromie : Entreprise Atelier Marc Philippe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONFIRME le choix de la Commission d'appel d'offres en attribuant le marché alloti aux entreprises énoncées ci-dessus.

**DECISION MODIFICATIVE – DM1**

Les dépenses relatives aux investissements prévues pour l'année 2017 ont été inscrites, lors de la préparation du budget, sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles). Dans la mesure où ces investissements ne seront pas terminés dans l'année, il convient de transférer une partie des crédits prévus au chapitre 21 vers le chapitre 23 (immobilisations en cours).

Madame le Maire propose d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	VOTÉ	MODIFICATION BUDGETAIRE	Total chapitre après décision
<b>Chapitre 21</b>	<b>486 500,40 €</b>		<b>186 500,40 €</b>
<i>Article 2131</i>	419 000€	- 300 000 €	
<b>Chapitre 23</b>	<b>4 000 €</b>		<b>304 000 €</b>
<i>Article 231</i>	4 000 €	+ 300 000 €	
Total	490 500,40 €	0,00 €	490 500,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la décision modificative proposée ci-dessus.

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire remercie : Gérard LANTENOIS, Sébastien SAUCET, Gérard DUTERTRE, Frédéric VAUCELLE pour leur contribution à l'entretien du chemin de Guérespeigné, et Alain CHARLES pour le prêt de sa remorque.

Madame le Maire remercie également Céline SAUCET, Gérard LANTENOIS et Didier JOURNET pour leurs aides lors des plantations d'automne.